



CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL SÉANCE DU 8 Novembre 2018

20 heures 30

Conseil Municipal
Procès-Verbal de la séance du 08 novembre 2018 à 20 heures 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 30 octobre 2018, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Olivier PODEVIN (Maire), le 08 novembre 2018 à 20 heures 30 pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du Jour

Approbation du Procès-Verbal du 27 septembre 2018

Délibérations

Convention de Partenariat avec le service Culturel de Château-Renault

Contrat de cession spectacle 2019 avec la famille Morallès et la ville de Château-Renault

Tarif Billetterie spectacle 2019

Désignation Membre de la Commission Listes Electorales

Fibre Optique - démarche sur la désignation des voies

Avenant N° 1 - lot n° 1 Maçonnerie Entreprise Bati Racan

Avenant N° 1 - lot n° 2 Charpente Couverture Entreprise Flabeau

Equipement : Projet Ecoles Numériques

Approbation Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public Assainissement Non Collectif

Approbation Rapport annuel SATESE 37

Mise en place de la RODP « Chantiers »

Tarifs 2019 (Garderie - Location Salle Eva Paris - Assainissement)

Décisions

2018 -21 à 2018-22

Divers

Cérémonie du 11 Novembre — Cérémonie des Vœux 2019 – Remise de médaille à la Sainte Barbe–Sainte Cécile. Congrès des Maires.

Café Associatif

Colis de Personnes Agées et date de distribution

Groupement d'achat Energie Electrique

Plan de prévention contre les incendies de forêts

Démarches d'huissier

Devis Peinture Mural

City Park

Présents : Monsieur PODEVIN Olivier, Monsieur BENEVAUT Bruno, Monsieur CHEVALIER Hugues, Madame SELLIER Anne, Monsieur SEDILLEAU Jean-Michel, Madame BEGAULT Laura, Monsieur MERCERON Jean-Paul, Monsieur HENRY Damien, Monsieur COUTY Arnaud, Monsieur NIVAUT Michel, Madame MESNIL Marie

Absents excusés : Madame ALEXANDRE Jacqueline, Monsieur DESPINS Noël, Madame CHANTELOUP Karine, Monsieur PEDRONO Sébastien

Absents : Madame ALEXANDRE Jacqueline, Monsieur DESPINS Noël, Madame CHANTELOUP Karine, Monsieur PEDRONO Sébastien

Secrétaire de Séance : Madame BEGAULT Laura, Madame BARRAULT Marylène, secrétaire de mairie, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire, en application de l'article L 212-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le quorum étant atteint, la séance peut commencer.

Délibération du Conseil Municipal

DE_2018_057- CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA VILLE DE CHATEAU-RENAULT (SERVICE CULTUREL) -

Monsieur le Maire

Vu le projet d'une manifestation artistique et culturelle prévue le week-end des 18 et 19 mai 2019 sur la commune de Monthodon, spectacles proposés par l'Association La Famille :

1. « Qui sommes-nous je ? » par la Cie La Famille Morallès.
2. « Et avec ceux-ci » par la Cie Fallait Pas Les Inviter.

Vu l'obligation de bénéficier du soutien du service culturel de la mairie de Château-Renault,

Vu la proposition d'une convention de partenariat avec la mairie de Château-Renault qui sera dénommée « le co-organisateur » et la commune de Monthodon dénommée « organisateur »,

Vu le budget prévisionnel de cette manifestation,

Sollicite l'avis du conseil municipal sur ce document dont chacun a pris connaissance,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- 1 – Accepte la présente convention,
- 2 - Confirme ce projet de manifestation culturelle prévue les 18 et 19 mai 2019.
- 3 - Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat dont une copie est annexée.
- 4 – Prévoit les crédits budgétaires sur le budget communal de l'exercice 2019.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0

Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 09/11//2018,
de la réception de l'AR le 09/11/2018 - Et de l'affichage le 09/11/2018
Préfecture de Tours - Contrôle de légalité – Réception
N° 037-213701550-20181108-DE_2018_057-DE

DE_2018_058 - CONTRAT DE CESSION DE DROIT D'EXPLOITATION DU SPECTACLE -

Monsieur le Maire :

- Vu la délibération n° 2018_57 en date du 8 novembre 2018 relative à une convention de partenariat avec le service culturel de la ville de Château-Renault sur le projet de manifestation artistique et culturelle prévue le

week-end des 18 et 19 mai 2019 sur la commune de Monthodon, spectacles proposés par la Famille Morallès, interprétés par : La compagnie la famille Morallès « Qui sommes-nous je ? »

La compagnie Fallait pas les inviter « Et avec ceux-ci »

- Vu la proposition de contrat de cession entre le service culturel de Château-Renault, l'Association La Famille et la Commune,

- Vu le budget prévisionnel de ces spectacles,

- Considérant la nécessité de signer un engagement entre les trois parties,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1 - Accepte le contrat présenté,

2 -Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de cession entre le service culturel de Château-Renault, l'Association La Famille et la commune,

3 - Prévoit les crédits budgétaires sur le budget communal de l'exercice 2019.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0

Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 09/11/2018, de la réception de l'AR le 09/11/2018 - Et de l'affichage le 09/11/2018
Préfecture de Tours - Contrôle de légalité – Réception
N° 037-213701550-20181108-DE_2018_058-DE

TARIF BILLETTERIE SPECTACLE 2019 - DE_2018_059

Le Conseil Municipal

Vu l'engagement de la collectivité sur l'organisation d'un spectacle les 18 et 19 mai 2019,

Vu la convention de partenariat avec la mairie de Château-Renault « service culturel »,

Vu le contrat de cession de droit d'exploitation de spectacles, visant l'organisation des spectacles proposés par l'Association La Famille :

3. « Qui sommes-nous je ? » par la Cie La Famille Morallès.

4. « Et avec ceux-ci » par la Cie Fallait pas les inviter.

Les 18 et 19 mai 2019,

Vu la délibération du n°2015_006 du 13 janvier 2015 portant sur la création d'une régie personnalisée pour l'organisation des spectacles,

Considérant la nécessité de fixer les tarifs qui seront appliqués,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1 - Décide de fixer les tarifs suivants :

Tarif normal	+ de 18 ans	15 €
Tarif réduit Sur Justificatif	de 13 à 17 ans Demandeur d'emploi Etudiant	11 €
Tarif enfant : Sur Justificatif	de 3 ans à 12 ans inclus	7 €
Enfants	Moins de 3 ans – gratuité – Place assise sur les genoux de l'adulte	

2 - La vente de la billetterie se fera en mairie et les encaissements en régie personnalisée référencée « SPECTACLE MONTHODON ».

Résultat du vote : Adoptée
Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0
Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 09/11//2018,
de la réception de l'AR le 09/11/2018 - Et de l'affichage le 09/11/2018
Préfecture de Tours - Contrôle de légalité – Réception
N° 037-213701550-20181108-DE_2018_059-DE

DE_2018_060 - DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES LISTES ÉLECTORALES

Monsieur le Maire expose :

Vu la loi n°2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;
Vu la circulaire ministérielle du 12 juillet 2018 relative à la mise en œuvre de la réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales entre le 1^{er} septembre 2018 et le 31 décembre 2019 ;
Considérant qu'il convient de nommer des membres de la commission de contrôle au sein du conseil municipal,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

(Pour les communes de – de 1000 habitants : le quorum sera atteint lorsque 100 % des membres seront présents)

DÉSIGNE, comme membres de la commission de contrôle, les personnes suivantes :

Membre Titulaire : M. NIVALT Michel
Membre Suppléant : Mme BÉGAULT Laura

Résultat du vote : Adoptée
Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0
Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 09/11//2018,
de la réception de l'AR le 09/11/2018 - Et de l'affichage le 09/11/2018
Préfecture de Tours - Contrôle de légalité – Réception
N° 037-213701550-20181108-DE_2018_060-DE

DE_2018_061 - DÉLIBÉRATION AUTORISANT LA DÉMARCHE DE LA DÉNOMINATION DES VOIES -

Monsieur le Maire :

-Expose l'intérêt d'établir un plan d'adressage de la commune, qui permettra une meilleure identification des lieux-dits et des maisons notamment sur toute la campagne,

-Indique que cet adressage constitue un prérequis obligatoire pour le déploiement de la fibre optique prévue en 2019 et facilitera l'intervention des services de secours, services postaux ainsi que la gestion des livraisons,

-Evoque qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies (départementales, communales, chemins ruraux et vicinaux ainsi que le type de voie ou de place, est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même,

-Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L. 2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales: « Dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du support de numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles »,

Considérant l'intérêt communal dans cette démarche,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1. Valide le principe général de dénomination et numérotage des voies de la commune.
2. Autorise l'engagement des démarches préalables à la mise en œuvre de la dénomination et du numérotage des voies.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0

Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 09/11//2018,
de la réception de l'AR le 09/11/2018 - Et de l'affichage le 09/11/2018
Préfecture de Tours - Contrôle de légalité – Réception
N° 037-213701550-20181108-DE_2018_061-DE

DE_2018_062 - AVENANT N° 1 - TRAVAUX SALLE ASSOCIATIVE - LOT 2 ENTREPRISE FLABEAU -

Monsieur le Maire :

Vu le Code des marchés publics,

Vu les délibérations n° DE_2018_038BIS du 14 juin 2018 et DE_2018_042 du 5 juillet 2018 attribuant les marchés de travaux de construction d'un atelier municipal et autorisant le maire à signer les offres,

Vu le marché n° 201804 pour le lot 2 en date du 9 juillet 2018 avec l'entreprise FLABEAU – 37360 Neuillé-Pont-Pierre,

Vu les réunions de chantiers et de la commission des bâtiments, évoquant la nécessité de travaux complémentaires au marché, notamment sur la démolition des toutes les cheminées, création d'une sortie de ventilation, pose de cache- moineaux et bardelis, ce qui entraîne des plus-values et des moins-values,

Vu le projet d'avenant n° 1 relatif à l'ajout et suppression de prestations,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité

Décide de la modification des travaux par l'ajout et la suppression de prestations évoquées ci-dessus.

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 avec l'Entreprise Flabeau –ZA Les Nongrenières – Route de Sonzay – 37360 Neuillé-Pont-Pierre, qui se décompose comme suit :

	Montant H.T.	Montant TVA	Montant T.T.C
Marché initial Lot 2...	20 917.88 €	4 183.58 €	25 101.46 €
Avenant n° 1	3 889.18 €	777.84 €	4 667.02 €
Nouveau marché	24 807.06 €	4 961.42 €	29 768.48 €

Des crédits sont inscrits pour cette opération.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0

Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 09/11//2018,
de la réception de l'AR le 09/11/2018 - Et de l'affichage le 09/11/2018
Préfecture de Tours - Contrôle de légalité – Réception
N° 037-213701550-20181108-DE_2018_062-DE

EQUIPEMENT PROJET ECOLES NUMERIQUES - DE_2018_063

Dans le cadre du plan numérique pour l'éducation et de la stratégie interministérielle pour les ruralités, les collectivités concernées peuvent répondre, en lien étroit avec les académies, à l'appel à projets émis par l'Etat au titre des investissements d'avenir dans les écoles des communes rurales.

Les projets pédagogiques, présentés dans le cadre de cet appel à projets, doivent reposer sur le volontariat des équipes pédagogiques concernées qui s'engageront avec le soutien des académies à mettre en œuvre les innovations proposées.

C'est dans ce cadre que M. le Maire propose, en concertation avec la directrice de l'école, d'inscrire le projet numérique de l'école publique comprenant l'installation, les connexions et la fourniture de 6 ordinateurs portables – 6 tablettes – Nas et imprimantes. L'ensemble du programme est estimé à 6800€ H.T.

Le soutien financier de l'Etat couvre 50% du coût du projet global et est plafonné à 7 000€ par école.

Au vu du projet, l'assemblée est invitée à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Considérant l'intérêt de favoriser l'innovation pédagogique et la transformation des pratiques pédagogiques de l'école au service de la réussite de tous les élèves,

1 - Décide à l'unanimité de répondre favorablement à l'appel à projets lancé par l'Etat au titre des « Ecoles numériques innovantes et ruralité » en présentant un dossier relatif à la fourniture et à la mise en place d'équipements informatiques innovants à l'école publique de Monthodon.

2 - Sollicite une subvention sur la base d'un montant de 6800.00 H.T.

3 - Précise que l'achat des équipements pourra être réalisé, seulement si la subvention est accordée.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0

Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 09/11//2018,
de la réception de l'AR le 09/11/2018 - Et de l'affichage le 09/11/2018
Préfecture de Tours - Contrôle de légalité – Réception
N° 037-213701550-20181108-DE_2018_057-DE

DE_2018_064 - APPROBATION RAPPORT ANNUEL 2017 SUR LE PRIX ET LA QUALITE SPANC

Monsieur le Maire expose:

Conformément à l'article 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communautés de communes ont l'obligation de transmettre aux Communes membres un rapport annuel d'activités.

Le Conseil municipal,

Après avoir pris connaissance du rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public d'Assainissement Non Collectif

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Décide :

5. de PRENDRE ACTE de la présentation de ce rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service d'assainissement Non Collectif,
6. d'APPROUVER ce rapport,
7. de GARANTIR que ce rapport sera tenu à la disposition de tout citoyen qui souhaite le consulter.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0

Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 09/11//2018,
de la réception de l'AR le 09/11/2018 - Et de l'affichage le 09/11/2018
Préfecture de Tours - Contrôle de légalité – Réception
N° 037-213701550-20181108-DE_2018_065-DE

DE_2018_065 - RAPPORT ANNUEL 2017 SUR ACTIVITÉ DU SATÈSE 37 -

Monsieur le Maire expose :

Conformément à l'article 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communautés de communes ont l'obligation de transmettre aux Communes membres un rapport annuel d'activités.

Le Conseil municipal :

Après avoir pris connaissance du rapport annuel 2017 sur l'activité du Satèse 37,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Décide :

8. de PRENDRE ACTE de la présentation de ce rapport annuel 2017 sur l'activité du SATÈSE 37,
9. d'APPROUVER ce rapport,
10. de GARANTIR que ce rapport sera tenu à la disposition de tout citoyen qui souhaite le consulter.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0

Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 09/11//2018,
de la réception de l'AR le 09/11/2018 - Et de l'affichage le 09/11/2018
Préfecture de Tours - Contrôle de légalité – Réception
N° 037-213701550-20181108-DE_2018_065-DE

DE_2018_066 - MISE EN PLACE D'UNE REDEVANCE RÉGLEMENTÉE POUR CHANTIERS -

Monsieur le Maire :

Donne connaissance aux membres du Conseil Municipal du décret n°2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public pour les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz.

Dans l'hypothèse où ce type de chantier interviendrait, l'adoption de la présente délibération permettrait dès lors de procéder à la simple émission d'un titre de recettes.

Il propose au Conseil :

-De décider d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages de réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz ;

-D'en fixer le mode de calcul, conformément au décret n°2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.

Le Conseil Municipal, au vu de cet exposé et après avoir délibéré :

1 / ADOPTE la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz. Cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de recettes au fur et à mesure qu'auront été constatés des chantiers éligibles à ladite redevance.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0

Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 09/11//2018,
de la réception de l'AR le 09/11/2018 - Et de l'affichage le 09/11/2018
Préfecture de Tours - Contrôle de légalité – Réception
N° 037-213701550-20181108-DE_2018_066-DE

DE_2018_067 - TARIF GARDERIE PERISCOLAIRE AU 01 JANVIER 2019 -

Monsieur le Maire :

Vu l'avis de création de la garderie périscolaire en date du 14 mai 2004,
Vu l'avis modification de l'accueil périscolaire de Monthodon en date du 18 novembre 2008,
Vu la délibération n° 2016_037 en date du 28 avril 2016 fixant les tarifs,
Vu les évolutions en matière de coût de personnel et des frais en terme de fluides,
Décide néanmoins de maintenir le tarif,
Le conseil Municipal, à l'unanimité, reconduit le tarif de la garderie périscolaire ou espace « Aide aux devoirs » au profit des enfants du regroupement pédagogique à compter du 1^{er} janvier 2019,

11. Garde de ½ heure : 1,15 euro

12. Garde d'une heure : 2,30 euros

Le règlement se fera par encaissement en régie, par journal à souche en numéraires ou par chèques bancaire ou postal.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0

Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 09/11//2018,
de la réception de l'AR le 09/11/2018 - Et de l'affichage le 09/11/2018
Préfecture de Tours - Contrôle de légalité – Réception
N° 037-213701550-20181108-DE_2018_067-DE

DE_2018_068 - TARIF SALLE EVA PARIS AU 01 JANVIER 2019 -

TARIF "SALLE EVA PARIS " AU 01 JANVIER 2019

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire :

- Décide de fixer les tarifs de la salle "Eva Paris " au 1^{er} janvier 2019 comme suit :
- Reconduit le principe de facturer les frais de remise en ordre s'il est constaté un mauvais état de propreté après la manifestation.

1 / Location de la Salle			
Habitants intra-muros		Habitants extra-muros	
Salle	180 €	Salle	360 €
Bar	31 €	Bar	62 €
Salle (vin d'honneur uniquement en semaine)	52 €	Salle (vin d'honneur uniquement en semaine)	52 €
Forfait vaisselle	38 €	Forfait vaisselle	38 €
Fourniture en gaz-électricité (relevé de compteur)		Fourniture en gaz - électricité (relevé de compteur)	
Caution	360 €	Caution	360 €

2 / Tarif Vaisselle			
Assiette plate	2.5 €	Cuillère de table	1.50 €
Assiette à dessert	2 €	Petite cuillère de table	1.20 €
Tasse	0.80 €	Verseuse à café	15 €
Sous tasse	0.50 €	Corbeille à pain inox	10 €

Bol	1.10 €	Légumier inox 20 cm	10 €
Verre ballon 14 cl	1.50 €	Plat ovale inox 45 cm	15 €
Verre ballon 10 cl	1.50 €	Saladier duralex	10 €
Coupe 13 cl	1.20 €	Plateau Laqué	10 €
Verre liqueur	0.70 €	Planche à découper bois	32.50€
Gobelet bar	1 €	Carafe	5 €
Couteau scie express	1.50 €	Broc Pyrex	5 €
Fourchette	1.50 €		

3 / Objets Divers			
Crayon velleda pour tableau	2 €	Dalle Plafond	8 €
Cintre	2.50 €	Perte d'une clé (barillet)	40 €
Seau	10 €	Abattant WC	45 €

4 / Mobiliers			
Chaise polypropylène	24 €	Pied (élément de table)	20 €
Plateau Stratifié	72 €	Entretoise	10 €

5 / Tarif Pour Mauvais état de propreté			
Service de nettoyage complet	240 €	Lavage de Parquet	120 €
Dégradations	Constat et devis	Nettoyage Par Plateau	5 €

6 / Les Associations de la Commune

Elles bénéficient de deux soirées gratuites par an. A partir de la 3^{ème} manifestation, le tarif sera celui d'une location pour les habitants de la commune.

7 / Fournitures en Gaz - Electricité

Le tarif appliqué sera le coût indiqué sur les factures des fournisseurs et suivant la consommation. (En m3 pour la fourniture en gaz et en kilowattheure pour la fourniture en énergie électrique).

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0

Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 09/11//2018, de la réception de l'AR le 09/11/2018 - Et de l'affichage le 09/11/2018
Préfecture de Tours - Contrôle de légalité – Réception
N° 037-213701550-20181108-DE_2018_068-DE

DE_2018_069 - TARIF ASSAINISSEMENT AU 01 JANVIER 2019

Monsieur le Maire :

- Informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer les tarifs du service de l'assainissement des eaux usées au titre de l'année 2019,
- Rappelle l'application de l'article L2224-12-4 du code Général des collectivités territoriales et du décret du 6 août 2007 indiquant que le montant de la part abonnement ne doit pas excéder les 40% du montant d'une facture type de 120 m3 pour les communes rurales.
- Propose de reconduire les tarifs en vigueur,
- Sur proposition du maire, le Conseil municipal, à l'unanimité,

1 / Reconduit les tarifs H.T, au 1^{er} janvier 2019:

13. Part. abonnement annuel	97 € H.T.
-----------------------------------	-----------

14. Acompte sur (abonnement ou consommation)	48.50 € H.T.
15. Tarif uniforme au m3	1.30 € H.T.

Pour information

16. La redevance pollution et réseaux de collecte est communiquée par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

2 / Il est reporté la rubrique sur une consommation forfaitaire de 25m3 par personne pour les habitations dont l'alimentation en eau est raccordée à un puits à la place du réseau d'alimentation en eau potable.

3 / Les recouvrements de cette redevance s'effectueront selon les périodes suivantes :

17. Acompte courant mai de l'année.

18. Solde avec relevé de compteur Octobre – novembre de l'année.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0

Abstention : 0 Refus : 0

<p align="center">Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 09/11//2018, de la réception de l'AR le 09/11/2018 - Et de l'affichage le 09/11/2018 Préfecture de Tours - Contrôle de légalité – Réception N° 037-213701550-20181108-DE_2018_068-DE</p>
--

DÉCISIONS

Cérémonie du 11 Novembre

11h30 : Rassemblement des Sociétés à la Mairie – défilé – dépôt d'une gerbe – discours – vin d'honneur à la salle « Eva Paris »

Sainte Barbe – Sainte Cécile

Le Conseil est convié à la cérémonie le dimanche 2 décembre 2018, messe à 10h30 avec la participation de l'Union Musicale. 12 heures revue des Pompiers, remise de médailles et galons. Vin d'honneur, repas à la salle Eva Paris.

Congrès des Maires

Le conseil est invité à participer au congrès des Maires qui aura lieu le 27 novembre 2018.

Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire :

Une réunion d'information est organisée par le Sieil sur le Groupement d'achat du Gaz le 28 novembre 2018 à 16 heures Maison des Sports Parçay-Meslay.

Plan de Prévention Contre les Incendies de Forêts

Le Conseil prend connaissance du plan de prévention contre les incendies de forêts pour la commune de Monthodon.

Démarches D'huissier

Le Conseil est informé d'un locataire indélicat et des démarches lancées auprès de l'Huissier ACTHUIS en vue d'une procédure d'expulsion.

Panneau d'affichage – rue de l'Eglise

L'affichage de diverses manifestations se fait depuis des décennies sur le mur d'un garage – rue de l'Eglise. Les propriétaires souhaitent que cette pratique cesse. Après discussion, le conseil émet un avis favorable à cette requête. Recherche un site pour l'installation d'un panneau, il sera étudié l'espace parking des écoles sur la rue du Commerce.

Alec37 – Chauffage Salle Eva Paris

L'Alec37 propose une étude de chauffage pour la salle Eva Paris, une rencontre avec les techniciens de l'ALEC37 est prévue le 3 décembre 2018 à 14 heures en mairie.

Café-Associatif

Une réunion publique sera organisée en vue d'exposer le projet du café-associatif et du chantier participatif.

Devis Trompe l'œil Salle Associative le Sentier

Le projet de la fresque « Trompe l'œil » sur la porte du bâtiment de la Salle Associative le Sentier a été discuté et doit être revu.

City Park

La Communauté de Communes propose à ses communes adhérentes une aide financière pour la création d'un city park. L'aide maximale attribuée est de 30 000€, soit 50% sur un montant plafonné à 60 000€. Le Conseil Municipal retient cette offre et décide de lancer une consultation auprès des adolescents. Réfléchir sur le positionnement au bourg et déterminer une ambiance.

Bulletin Municipal – Rubrique Urbanisme

Il est demandé d'apporter une rubrique sur l'urbanisme au niveau du bulletin municipal.

Prochain Conseil Municipal : Jeudi 13 décembre 2018 à 19 heures

Colis des Personnes Agées : Distribution les 15 et 16 décembre 2018

Invitations :

Saint Barbe à Saint Laurent-en-Gâtines : samedi 17 novembre 2018 à 16h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 45mn

Le secrétaire

Madame BEGAULT Laura

TABLE RÉCAPITULATIVE
de la séance du 08 novembre 2018
par date

DATE	NUMERO	OBJET	PAGE
08/11/2018	DE_2018_057	CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA VILLE DE CHATEAU-RENAULT (SERVICE CULTUREL)	89
08/11/2018	DE_2018_058	CONTRAT DE CESSION DE DROIT D'EXPLOITATION DU SPECTACLE	89
08/11/2018	DE_2018_059	TARIF BILLETTERIE SPECTACLE 2019	90
08/11/2018	DE_2018_060	DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES LISTES ÉLECTORALES	90
08/11/2018	DE_2018_061	DÉLIBÉRATION AUTORISANT LA DÉMARCHE DE LA DÉNOMINATION DES VOIES	91
08/11/2018	DE_2018_062	AVENANT N° 1 - TRAVAUX SALLE ASSOCIATIVE - LOT 2 ENTREPRISE FLABEAU	92
08/11/2018	DE_2018_063	EQUIPEMENT PROJET ECOLES NUMERIQUES	92
08/11/2018	DE_2018_064	APPROBATION RAPPORT ANNUEL 2017 SUR LE PRIX ET LA QUALITE SPANC	93
08/11/2018	DE_2018_065	RAPPORT ANNUEL 2017 SUR ACTIVITÉ DU SATÈSE 37	93
08/11/2018	DE_2018_066	MISE EN PLACE D'UNE REDEVANCE RÉGLEMENTÉE POUR CHANTIERS	94
08/11/2018	DE_2018_067	TARIF GARDERIE PERISCOLAIRE AU 01 JANVIER 2019	94
08/11/2018	DE_2018_068	TARIF SALLE EVA PARIS AU 01 JANVIER 2019	95
08/11/2018	DE_2018_069	TARIF ASSAINISSEMENT AU 01 JANVIER 2019	96

TABLE RÉCAPITULATIVE de la séance du 08 novembre 2018 par objet

	NUMERO	OBJET	PAGE
08/11/2018	DE_2018_064	APPROBATION RAPPORT ANNUEL 2017 SUR LE PRIX ET LA QUALITE SPANC	93
08/11/2018	DE_2018_062	AVENANT N° 1 - TRAVAUX SALLE ASSOCIATIVE - LOT 2 ENTREPRISE FLABEAU	92
08/11/2018	DE_2018_058	CONTRAT DE CESSION DE DROIT D'EXPLOITATION DU SPECTACLE	89
08/11/2018	DE_2018_057	CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA VILLE DE CHATEAU-RENAULT (SERVICE CULTUREL)	89
08/11/2018	DE_2018_061	DÉLIBÉRATION AUTORISANT LA DÉMARCHE DE LA DÉNOMINATION DES VOIES	91
08/11/2018	DE_2018_060	DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES LISTES ÉLECTORALES	90
08/11/2018	DE_2018_063	EQUIPEMENT PROJET ECOLES NUMERIQUES	92
08/11/2018	DE_2018_066	MISE EN PLACE D'UNE REDEVANCE RÉGLEMENTÉE POUR CHANTIERS	94
08/11/2018	DE_2018_065	RAPPORT ANNUEL 2017 SUR ACTIVITÉ DU SATÈSE 37	93

08/11/2018	DE_2018_069	TARIF ASSAINISSEMENT AU 01 JANVIER 2019	96
08/11/2018	DE_2018_059	TARIF BILLETTERIE SPECTACLE 2019	90
08/11/2018	DE_2018_067	TARIF GARDERIE PERISCOLAIRE AU 01 JANVIER 2019	94
08/11/2018	DE_2018_068	TARIF SALLE EVA PARIS AU 01 JANVIER 2019	95

TABLE RÉCAPITULATIVE de la séance du 08 novembre 2018 par nomenclature

DATE	NUMERO	OBJET	PAGE
1.1.1 Délibération qui autorise à signer les contrats			
08/11/2018	DE_2018_057	CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA VILLE DE CHATEAU-RENAULT (SERVICE CULTUREL)	89
08/11/2018	DE_2018_058	CONTRAT DE CESSION DE DROIT D'EXPLOITATION DU SPECTACLE	89
08/11/2018	DE_2018_062	AVENANT N° 1 - TRAVAUX SALLE ASSOCIATIVE - LOT 2 ENTREPRISE FLABEAU	92
5.3.6 Autres			
08/11/2018	DE_2018_060	DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES LISTES ÉLECTORALES	90
7.5 Subventions			
08/11/2018	DE_2018_063	EQUIPEMENT PROJET ECOLES NUMERIQUES	92
7.9 Prise de participation (SEM, etc...)			
08/11/2018	DE_2018_059	TARIF BILLETTERIE SPECTACLE 2019	90
08/11/2018	DE_2018_066	MISE EN PLACE D'UNE REDEVANCE RÉGLEMENTÉE POUR CHANTIERS	94
08/11/2018	DE_2018_067	TARIF GARDERIE PERISCOLAIRE AU 01 JANVIER 2019	94
08/11/2018	DE_2018_068	TARIF SALLE EVA PARIS AU 01 JANVIER 2019	95
08/11/2018	DE_2018_069	TARIF ASSAINISSEMENT AU 01 JANVIER 2019	96
8.4 Aménagement du territoire			
08/11/2018	DE_2018_061	DÉLIBÉRATION AUTORISANT LA DÉMARCHE DE LA DÉNOMINATION DES VOIES	91
8.8 Environnement			
08/11/2018	DE_2018_064	APPROBATION RAPPORT ANNUEL 2017 SUR LE PRIX ET LA QUALITE SPANC	93
08/11/2018	DE_2018_065	RAPPORT ANNUEL 2017 SUR ACTIVITÉ DU SATÈSE 37	93